

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2002-125 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 16 février 2005	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2002-125 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A319, A320 et A321		
Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180				
Chapitre ATA : 25, 34	Objet : ADIRU LITTON - Modification des supports d'étagères			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2002-125 qui est remplacée par la CN F-2005-029.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-1379 du 09 février 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 16 mars 2002
 Révision 1 : 26 février 2005